



Communiqué de presse

Artisanat du bâtiment / Formation / Prévention / Étude

L'Observatoire national des formations à la prévention dévoile un premier état des lieux des formations dans les entreprises artisanales du BTP.

Paris, le 16 avril 2014 - La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (IRIS-ST) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) ont créé un Observatoire des formations à la prévention suivies par les entreprises artisanales du BTP. Ce dernier publie aujourd'hui une première note de synthèse des données collectées en 2011.

Mieux cibler les besoins de qualité, de compétence et de qualification des entreprises de l'artisanat du BTP à travers un observatoire du secteur et de la prévention des risques professionnels.

L'Observatoire dresse un état des lieux précis des formations à la prévention suivies par les entreprises artisanales du BTP. Il permet ainsi d'obtenir des statistiques par métier, par risque, par profil de stagiaire ou encore par région. Ces informations constituent un outil au service des différents acteurs de la branche du BTP pour identifier des pistes de progrès et mener des actions mieux ciblées.

Patrick Liébus, président de la CAPEB et de l'IRIS-ST, commente :

« Le secteur du BTP figure parmi les secteurs où les risques professionnels sont les plus importants et les petites entreprises ne sont pas épargnées. Dans un contexte économique difficile, la compétitivité des entreprises artisanales se joue désormais sur des critères de qualité, de compétence et de qualification, sans oublier les questions de santé et de sécurité au travail. La formation professionnelle est donc devenue un véritable levier pour contribuer à la performance de ces entreprises. Les conclusions de l'Observatoire sont particulièrement précieuses, car elles nous permettent de mieux piloter l'offre de formation pour mieux l'adapter aux besoins réels des professionnels en matière de prévention ».

Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP, commente :

« La formation est un levier fondamental pour enrichir les compétences des compagnons mais aussi des chefs d'entreprise artisanales en termes d'organisation et d'évolution des compétences individuelles et collectives. La formation, conjuguée aux actions de conseil et d'information, développe le savoir-faire des entreprises en matière de prévention tout en lui permettant d'accroître leur performance globale. »

Françoise Despret, Présidente de la CNATP, commente :

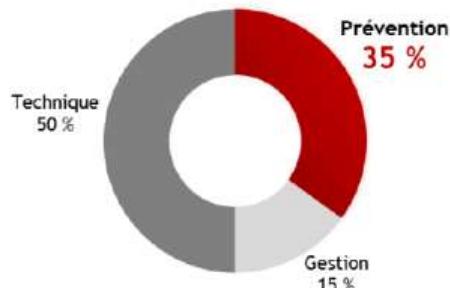
« La prévention est un sujet qui est toujours très difficile à exprimer. Pour qu'elle n'apparaisse pas ou plus comme une contrainte, il est indispensable de mieux communiquer à son sujet. Les conclusions qui sont livrées par l'Observatoire apportent une visibilité des formations que nous pouvons exploiter. C'est, dans un premier temps, un état des lieux. Il fait d'ores et déjà référence. La santé et la sécurité au travail sont essentielles pour les entreprises. A nous de faire fructifier cet Observatoire en orientant l'offre de formation au mieux de leurs besoins ».

Cliquez [ici](#) pour télécharger la note de synthèse de l'Observatoire et retrouver les principaux faits marquants de l'année 2011.



La formation : un levier de prévention

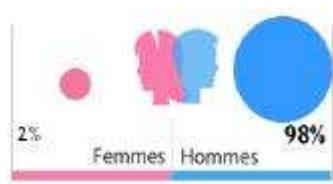
L'artisanat représentant 98% des 500 000 entreprises du BTP, c'est un acteur économique majeur. Cependant, il demeure un secteur dans lequel les risques professionnels sont encore importants.



la prévention, le deuxième domaine de formation le plus suivi par les travailleurs du BTP

Avec 38 117 stagiaires, les formations à la prévention constituent plus de 1 formation sur 3 réalisée en 2011.

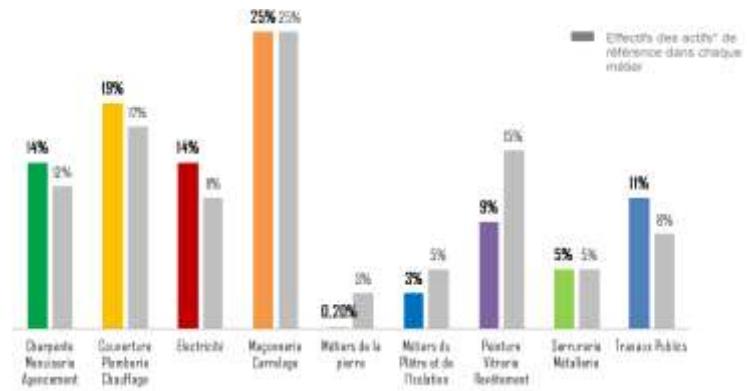
On note cependant des écarts significatifs selon le statut du stagiaire : 10% des chefs d'entreprises suivent des formations sur ce thème contre 43% des salariés qui, étant le plus sur le terrain, sont les plus confrontés aux risques d'accidents.



Les femmes ne représentent que 2% des stagiaires formés, alors qu'elles représentent 11% des salariés du BTP. Si l'on peut penser que cet écart important est lié au fait que les femmes ont souvent un rôle lié à la gestion plus qu'au terrain et ont donc moins besoin d'être formées à la prévention, un suivi particulier de cette question sera nécessaire.

Les métiers à risques mieux représentés dans les formations à la prévention

Les métiers les plus exposés aux risques sont légèrement surreprésentés par rapport à d'autres corps d'état, comme les métiers de la Pierre ou la Peinture Vitrerie Revêtement. C'est donc un signe encourageant : les professions les plus à risque ont pris le problème de la prévention à bras-le-corps.

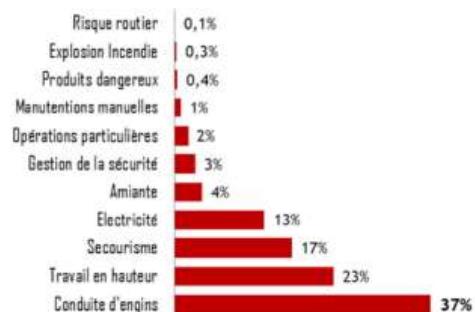


Un écart constaté entre les thèmes des formations suivis et les causes principales d'accidents du travail

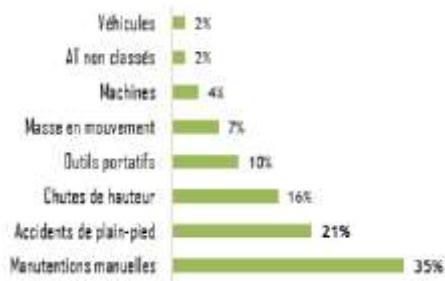
D'une part, les formations les plus dispensées en 2011 sont liées à la conduite d'engins, au travail en hauteur et au secourisme. D'autre part, les principales causes d'accident au travail effectivement constatées concernent des actions comme la manutention manuelle. La comparaison entre les thèmes de formation et les causes d'accidents présente donc un écart. On constate un déficit de prévention sur des actions plus routinières.

Les formations semblent donc porter leurs fruits sur les sujets les plus étudiés, mais un travail de sensibilisation doit encore être mené sur des problématiques liées à des aspects moins techniques mais quotidiens, comme les manutentions manuelles ou les accidents de plain-pied.

Répartition des formations selon leur thème



Causes d'accidents du travail effectivement constatées
(source : CNAMTS)



Périodicité :

Cette première note de synthèse de « l'Observatoire national des formations à la prévention » est un premier état des lieux qui a d'ores et déjà permis de mettre en œuvre des actions concrètes, en partenariat avec des organismes de formation. Objectif : toujours mieux prendre en compte les besoins et spécificités des entreprises artisanales du BTP. Cette note de synthèse sera suivie d'une seconde en 2015 sur la base des chiffres et données 2012 permettant de suivre les évolutions et les tendances.

Méthodologie :

Les résultats présentés dans ce rapport sont issus des bases de données du FAFCEA et de CONSTRUCTYS, pour l'année 2011. Le périmètre d'analyse porte sur les salariés et les chefs d'entreprises de moins de 20 salariés, et les artisans travaillant seuls. Ces données rassemblent l'ensemble des stages ayant fait l'objet d'une prise en charge par ces organismes, soit environ 85% de l'ensemble des formations réalisées en 2011 par les entreprises artisanales du BTP.

Sources :

Chiffres clés 2013 de l'artisanat du Bâtiment - CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment.

Statistiques de la sinistralité en 2011 dans le secteur du BTP - CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

Chiffres clés 2013 de l'artisanat des Travaux Publics et Paysagistes - CNATP : Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et Paysagistes.

Bases de données 2011 (salariés)

- CONSTRUCTYS - OPCA des salariés du BTP.

Bases de données 2011 (chefs d'entreprises et conjoints non-salariés)

- FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98 % des entreprises du Bâtiment***
- 702 000 actifs, soit 60 % des actifs du Bâtiment
- et 71 100 apprentis, soit 78,2 % des apprentis du Bâtiment qui réalisent :

- 77,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du Bâtiment,

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (375 570) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 46 412)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2013 »

A propos d'IRIS-ST : (www.iris-st.org)

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) est un pôle d'innovation créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, et reconnu par les pouvoirs publics en 2009. Il se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

A propos de l'OPPBTP

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) a pour mission de sensibiliser les professionnels du bâtiment et des travaux publics à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Chaque année, les 344 collaborateurs contribuent à accompagner les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 6 500 actions de CONSEIL auprès de 8 000 entreprises, sur plus de 6 000 chantiers
- La FORMATION de 24 000 professionnels du BTP et 30 000 apprentis
- Des actions d'INFORMATION pratiques et illustrées

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - [www.preventionbtp.fr!](http://www.preventionbtp.fr)

A propos de la CNATP : cnatp@cnaptp.org

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

On compte 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés). 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur, 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %. Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch : Isabelle PESTOURIE - Tél : 01 58 65 10 77 - i.pestourie@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle PLANCHAINS - Tél : 01 53 60 50 00 /77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour IRIS-ST

Responsable de l'IRIS-ST : Julie BOISSERIE - Tél : 01.53.60.51.41 j.boisserie@iris-st.org

Pour l'OPPBTP

Agence TARA : Manuella FLAMINI-LORETI - Tél : 01.64.02.08.83 mf@tara-communication.com

OPPBTP : Sonia CHATELAIN - Tél : 01 46 09 27 28 sonia.chatelain@oppbtp.fr

Pour la CNATP

Secrétaire Général de la CNATP : Francis BOULLARD (CNATP) 01 53 60 51 75 - 06 34 99 20 01
f.boullard@cnaptp.org.
